

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Du 22 juillet 2020**

Le vingt-deux juillet deux mil vingt, à vingt heures trente, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

**Étaient présents :** BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann, BENION Annie, ALMIN Sandrine.

**Étaient absents excusés :** PUSTOC'H Pierrick (pouvoir à BERNARD Marie-Hélène), LERAY René (pouvoir à CONNAN Michel).

**Était absent :**

**Secrétaire de séance :** LE PROVOST Sylvain

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

## **Taux d'imposition des taxes directes locales.**

Madame la Maire rappelle que conformément au Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, elle propose de maintenir les taux appliqués en 2019 soit :

- Taxe d'habitation :
  - Taux 2019: 11,53 %
  - Base prévisionnelle 2020 : 120 300 €
  - Produit attendu 2020 sans augmentation : 13 871 €
- Taxe foncière bâti :
  - Taux 2019 : 17,94 %
  - Base prévisionnelle 2020 : 86 300 €
  - Produit attendu 2020 sans augmentation : 15 482 €
- Taxe foncière non-bâti :
  - Taux 2019 : 71,60 %
  - Base prévisionnelle 2020 : 32 500 €
  - Produit attendu 2020 sans augmentation : 23 270 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit : Taxe d'habitation : 11,53%, Taxe foncière bâti : 17,94%, Taxe foncière non-bâti : 71,60%.

## **Vote du budget primitif 2019**

Madame la Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 143 020 € et présente en *dépenses* :

- 53 300,00 € de charges à caractère général
- 44 700,00 € de charges de gestion courantes
- 28 050,00 € de charges de personnel
- 6 300,00 € d'intérêts d'emprunts

et en *recettes*

- 68 500,00 € d'impôts et taxes
- 61 350,00 € de dotations, subventions et participations
- 12 320,00 € d'autres produits de gestion courante
- 850,00 € de produits des services du domaine et des ventes

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 10 670,00 €.

Pour la section investissement, les prévisions présentent en *dépenses* :

- 216 290,00 € pour l'aménagement du bourg.
- 17 600,00 € de remboursement de capital d'emprunt et de cautionnements
- 5 000,00 € pour la réparation des cloches de l'église.

et pour les *recettes*

- 114 000,00 € de subvention pour l'opération aménagement du bourg
- 48 727,64 € d'opérations financières dont 2 000,00 € de FCTVA, 45 595,20 € d'excédents de fonctionnement de 2019 et 600 € de cautionnements, 7 458,44 € de solde d'investissement de 2019 et 10 670,00 € de virement de la section de fonctionnement.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du programme d'investissement est de 107 000 €. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget prévisionnel communal.

### Subventions aux associations

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée de l'ensemble des demandes de subventions qui sont parvenues en mairie à ce jour. Après délibération, il est proposé de reconduire automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes sont étudiées au cas par cas. Les subventions accordées par la commune pour l'année 2020 sont les suivantes :

Association - organisme	COMMUNE	Subvention 2019	Demande 2020 reçue	Licenciés /adhérents	Proposition 2020
Amicale Laïque	MAËL-PESTIVIEN	500,00 €	X		500,00 €
APAPP	TREMARGAT	750,00 €	X		750,00 €
Bad'Club	ROSTRENEN	Demande renseignements	X	5	100,00 €
BLES D'OR	ST NICOLAS DU PELEM	20,00 €	X	1	20,00 €
CIDFF (Droits des Femmes)	ST BRIEUC	20,00 €	X		20,00 €
Club des personnes âgées	PEUMERIT-QUINTIN	170,00 €	X	25	170,00 €
Comice Agricole		127,00 €	X		130,00 €
CYCLO CLUB DU BLAVET	HAUT CORLAY	40,00 €	X	2	40,00 €
ECOLE DIWAN BOURBRIAC	BOURBRIAC	519,00 €	X	1	1 388,25 €
ECOLE DE BULAT PESTIVIEN	BULAT-PESTIVIEN	1 060,00 €	X	2	1 845,71 €
ECOLE DE LANRIVAIN	LANRIVAIN	1 500,00 €	X	3	2 302,09 €
ESCALADE ARMOR ARGOAT	GUINGAMP		X	1	20,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE	ST NICOLAS DU PELEM		X		60,00 €
OUTIL EN MAIN	ST NICOLAS DU PELEM		X	2	40,00 €
PONEY CLUB	GLOMEL	20,00 €	X	1	20,00 €
RADIO KREIZ BREIZH	ST NICODEME	100,00 €	X		100,00 €
REDADEG					250,00 €
RESTOS DU CŒUR	SAINT-BRIEUC	50,00 €	X		50,00 €
TAL AN DOUR	PEUMERIT-QUINTIN		X		170,00 €
TOTAL		5 006,00 €			7 976,05 €

## Plan de relance du Département

Madame le Maire annonce qu'elle a reçu en mairie le cahier des charges et le règlement de l'appel à projets, fonds d'investissement exceptionnel ouvert par le Département des Côtes d'Armor à destination des communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros sur la période de 2020-2021. Ce fonds d'investissement a vocation à permettre d'agir rapidement, avec souplesse et pragmatisme, pour à la fois, participer à la reprise de l'activité économique grâce à la commande publique, s'inscrire dans les projets économiques, culturels, sportifs... des communes. Après un premier diagnostic par la commission bâtiments, elle indique qu'il serait intéressant de demander cette aide pour la rénovation thermique de la salle des associations (ancienne mairie), ce qui permettrait par la même occasion de faire une mise aux normes électriques et reprendre les plafonds, murs et éventuellement les sols de cette salle. Sur ces aspects techniques, les artisans seront consultés. Madame le Maire rappelle que cette salle permet aux associations communales de se réunir et faire vivre leurs instances afin de préparer diverses animations et évènements culturels si importants pour la commune rurale de PEUMERIT-QUINTIN. Elle indique que la rénovation de cette salle s'inscrit par là même dans le cahier des charges de cet appel à projets, car elle marquerait la confiance et l'importance du lien créé par les associations dans la commune et leur offrirait de bonnes conditions de travail. De plus, cet espace pourrait également être utilisé par des télé-travailleurs résidant sur la commune ou à proximité afin d'y organiser des réunions de travail nécessaires au bon déroulement de leurs tâches. Pour les projets dont le total à investir est inférieur à 50 000 € HT comme cela serait le cas pour cette opération, le Conseil Départemental offre une aide de 80 %, portant le reste à charge de la commune à 10 000 € HT au maximum. Elle annonce que si le conseil Municipal valide cette opération, elle fera le nécessaire pour la production du dossier et des devis avant la date limite de dépôt des dossiers fixée au 21 août 2020. L'opération sera financée par une décision modificative à intervenir à l'automne par une future délibération du Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'opération de rénovation thermique et électrique de la salle des associations, mandate Madame la Maire afin de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du plan de relance précité, autorise la commission bâtiments à faire procéder à l'établissement de devis dans ce cadre, autorise Madame la Maire à signer tout document à cette affaire.

## Questions diverses

Armoire Megalis au Loc'h: Madame la Maire annonce qu'elle a reçu un document proposant l'implantation d'une armoire mégalis au Loc'h. Le chargé d'études avait rencontré l'ancien Maire, M. CONNAN, et ensemble, ils avaient convenu d'un emplacement possible entre le bloc sanitaire et le talus du côté des allées de boules. Consulté, le Conseil Municipal donne son accord à cette implantation.

Elections au Conseil Communautaire: Madame la Maire donne lecture du Procès-Verbal de l'élection de la Présidente et des Vice-Présidents du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La Maire,  
Marie-Hélène BERNARD

*Compte-rendu affiché en mairie de  
PEUMERIT-QUINTIN,  
le 23 juillet 2020*

